

PAR COURRIEL

Québec, le 30 novembre 2021

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 23 novembre 2021

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 23 novembre dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- savoir si l'entreprise Gestion YFB Inc. (opérant aussi sous les noms Environnement action Québec (EAQ), Expert Solution 2007, Groupe Éco contrôle (GEC) et Groupe EEQ) a actuellement un cautionnement ;
- si oui, quels en sont le montant et la nature (assurance, emprunt, argent comptant, etc.).

En réponse à votre demande, nous vous informons que le cautionnement de ce commerçant a pris fin le 31 mai 2021, à la date d'annulation de son permis de commerçant itinérant. Prenez note que, avant cette date, le montant de la caution était de 50 000 \$ et que celle-ci était fournie par une compagnie d'assurances.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veuillez agréer, _____, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.